

Bruit des avions, les belles promesses de la planification des infrastructures de Cointrin

Les promesses n'engagent que celles et ceux qui les écoutent ! Voilà comment résumer le pseudo victoire du Conseil d'Etat face à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Dans les faits la fréquence des mouvements prévus d'ici à 2030 sera comme prévu par l'étude commandée par la Direction de l'Aéroport et de l'OFAC en forte augmentation avec un vol / 90 secondes, 18 h/24, 365 j/an et 26'000 passagers supplémentaires / jour. Les investissements planifiés par l'aéroport se basent sur ces chiffres et aucun autre et c'est tout dire. Prétendre que la réduction du bruit aura lieu grâce au renouvellement des flottes d'avions c'est en d'autres termes nous dire de patienter près de 20 ans pour constater enfin une stabilisation, le temps nécessaire pour que tous les avions deviennent légèrement moins bruyants et polluants alors que la compagnie leader du low-cost à Cointrin n'a à ce jour atterri en Suisse que 2 fois ...avec des avions équipé de réacteurs de nouvelles générations. Alors que l'Etat se doit de protéger ces citoyens de toutes formes de pollution, bruit et émissions de CO2 et d'oxydes d'azote (NOx), l'Etat valide ses augmentations. D'ici 13 ans les gaz NOx, ceux qui irritent nos gorges, yeux et poumons, produits par l'aéroport augmenteront de 100 % et représenteront 40 % du total produit dans le canton. La constitution cantonale à l'article 157 précise que l'Etat protège les êtres humains et leur environnement ; il lutte contre toute forme de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs. Force est de constater que l'on en est très éloigné et les dizaines de milliers d'habitants à qui l'Etat impose ce bruit permanent n'ont qu'à s'y habituer...

Jean-François Bouvier

Président de l'Association des Intérêts de Vernier-Village (AIVV)